

Stop à l'usage des armes le long des parcours ouverts au public et particulièrement sur l'emprise de la ViaRhôna

Lien vers la pétition :

<https://www.mesopinions.com/petition/animaux/stop-usage-armes-long-parcours-ouverts/165365>



A L'attention des préfets et municipalités concernés en particulier les maires de Bourg St Andéol (07) et La Balme (73)

Le 08/12/2021, on nous signale, photos à l'appui, des tirs dirigés sur le grand panneau d'affichage du Lac des Dames à Bourg Saint Andéol en Ardèche à proximité de la ViaRhôna. Il s'agirait d'impacts de balles de fusil calibre 12 entraînant non seulement la destruction de matériel public mais surtout la mise en danger de la vie d'autrui. Ces tirs tendus (à hauteur d'homme) auraient pu atteindre des personnes se trouvant derrière jusqu'à plusieurs centaines de mètres !

Le 09/10/2021, durant une battue, une cycliste a eu le pied traversé de part en part par un éclat de balle lui occasionnant une fracture ouverte sur la ViaRhôna à la Balme en Savoie⁽¹⁾⁽²⁾.

Ces « incidents » ne sont, hélas, pas isolés allant de l'insulte aux menaces jusqu'au tir à proximité des personnes dans le but de les intimider.

La sécurité est de la prérogative des maires, ce qui engage leur responsabilité propre. En s'inspirant de la directive de bon sens dite « Deferre » de 1982,

nous demandons expressément que les maires prennent des arrêtés interdisant l'usage des armes à feu sur l'emprise des voies, routes et chemins ouverts au public et en direction de ceux-ci. Arrêtés s'appliquant particulièrement tout au long de la ViaRhôna(3) et incluant une distance de sécurité suffisante sachant qu'une balle de gros calibre peut parcourir plusieurs kilomètres.

Les responsables de la ViaRhôna vantent des parcours sécurisés (4)... Pas vraiment !

Il est INACCEPTABLE que le long des voies vertes aménagées, cyclistes et familles venus chercher paix et bien-être se retrouvent exposés à l'insécurité liée aux armes !

Chacun peut adresser à sa municipalité la lettre suivante, que notre association envoie et a déjà envoyée ainsi que certains de nos adhérents :

« Mesdames, messieurs,

Je sollicite par la présente l'ensemble du Conseil Municipal afin que vous considériez ma demande, exposée ci après, pour que Monsieur le Maire prenne un arrêté municipal.

Parmi ses missions d'élu, Le Maire doit assurer la sécurité des personnes ce qui engage sa propre responsabilité. Il a pour ce faire toute la latitude pour légiférer par arrêté municipal. Attendu la dangerosité des armes actuelles, le nombre croissant de personnes sur les chemins et voies de la commune, la progression de l'urbanisation et la présence d'enfants jouant dans ces zones résidentielles, je prie Monsieur le maire de prendre un arrêté d'interdiction d'usage d'arme à feu sur les parcelles urbanisées de la commune classées en ZONE U ainsi que sur les emprises de toutes les voies et chemins du territoire communal.

Cet arrêté montrera la volonté du premier magistrat de la commune de veiller à la sécurité de ses administrés, le mettra à l'abri de toute responsabilité à charge dans l'éventuel cas d'atteinte à l'intégrité de personnes.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations. »

- (1) <https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/10/10/chasse-une-cycliste-blessee-au-pied-par-un-eclat-de-balle-sur-la-viarhona>
- (2) <https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/10/13/temoignage-cycliste-blessee-par-balle-chasseur-sur-la-viarhona-j-ai-entendu-une-detonation-et-j-ai-vu-un-nuage-de-projectiles>
- (3) Voie verte, piste cyclable qui s'étend du Lac Léman à la Méditerranée (815Kms)
<https://www.viarhona.com/>
- (4) <https://www.viarhona.com/selon-vos-envies/chacun-son-rythme/familles>

**Merci pour votre soutien et votre implication.
Le président de l'Alliance des Opposants à la Chasse**

Contact : contact@opposantschasse.org